

SANTÉ

PHARMACIE

Pharmacie humaine

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision n° 412930 du 15 mars 2019 du Conseil d'État statuant au contentieux

Les dispositions du dernier paragraphe de la note d'information n° DGS/PP2/DGOS/PF2/DSS/1C/2017/35 du 1^{er} février 2017 relative aux conditions de vente au public, par les pharmacies à usage intérieur autorisées, de la spécialité UVESTEROL VITAMINE A,D,E,C, solution buvable dans le respect des conditions mentionnées dans la recommandation temporaire d'utilisation (RTU) établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) en date du 1^{er} février 2017 (NOR: AFSP1704074N), sont annulées.